



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 16 juin 2022

BASSINS-VERSANTS DE L'AVRE ET DE LA BRESLE EN VIGILANCE SÉCHERESSE

Le département de la Somme fait l'objet d'un déficit pluviométrique depuis plusieurs mois, qui conduit à une dégradation de la situation hydrologique sur le territoire, et en particulier sur les zones de l'Avre et de la Bresle.

Les derniers relevés en date du 31 mai 2022 indiquent que le débit de la rivière de l'Avre est inférieur au seuil de vigilance (1,27 m³/s au lieu de 1,5 m³/s).

Par ailleurs, il est constaté une baisse du niveau de la nappe phréatique sur le secteur de la Bresle. Les dernières mesures au niveau de la station de référence de Criquiers font état d'un toit de la nappe situé à 184,75 mètres alors que le seuil de vigilance est établi à 184,89 mètres.

C'est dans ce contexte hydrologique déficitaire que, par arrêté préfectoral du 13 juin 2022, la préfète de la Somme place les bassins versants de l'Avre et de la Bresle en état de vigilance sécheresse.

Des mesures coordonnées de surveillance, de limitation et d'interdiction provisoires des usages de l'eau seront ainsi mises en œuvre sur ces secteurs, jusqu'à ce que la situation revienne à la normale.

Une interdiction d'irrigation par aspersion sur les cultures entre ainsi en vigueur le dimanche de 12h00 à 18h00.

De plus, la préfecture appelle à la vigilance des citoyens pour préserver la ressource en eau et diffusera les bonnes pratiques à adopter dans ce cadre.

En cas d'aggravation de la situation, des mesures restrictives supplémentaires limitant les usages de l'eau pourront être activées par arrêté préfectoral.

Il est à noter que la situation des autres secteurs du département ne présente actuellement pas de tension particulière.

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens